

nous voulons être libres, c'est à dire ne pas nous laisser gouverner par la minorité, il faut que la presse soit libre. Du moment que vous lui imposez des entraves, du moment que vous essayez de lui fermer la bouche et de neutraliser sa puissance, nous pouvons dire adieu à nos libertés. Car c'est en grande partie par le puissant engin de la presse que s'établissent les libertés, et c'est unesi par lui qu'elles se maintiennent; nous ne doutons donc pas que, dans la prochaine session, il ne soit présenté un acte pour sauvegarder les droits de la presse, tout en conservant aux citoyens leur recours contre les délits de la presse, lorsqu'il y aura lieu.

170 Un bill de médecine. Cette mesure est désirée par une partie des médecins; nous ne savons pas au juste quelles sont leurs vues à cet égard.

180 Un bill pour réduire et fixer les salaires des employés publics. Nous n'entreons pas dans les détails d'une pareille mesure; car l'on conçoit que personne n'est plus à même de connaître ce qu'il y a à faire à cet égard que les ministres eux-mêmes. Seulement nous dirons que tout en voulant économiser [ce que nous aimons fort], il ne faut pas non plus nous montrer trop parcimonieux. Il faut que le travail soit récompensé autant qu'il est nécessaire. De plus; nous croyons que les emplois qui comportent de la responsabilité doivent être mieux rémunérés que d'autres, le travail étant égal d'ailleurs. Enfin, il est certaines charges qui, selon nous, exigent un salaire plus élevé qu'il n'est strictement nécessaire pour récompenser le travail. Nous ne serions pas d'opinion, en un mot, de faire de l'économie quand même, et nous pensons qu'il est quelque fois utile de voir en cette matière ce qu'exigent l'honneur et la dignité.

190 Un bill pour fixer l'indemnité à accorder à chaque membre de la Chambre d'assemblée. Cette mesure est demandée depuis trop longtemps pour ne pas s'en occuper durant la session qui approche. D'ailleurs, au dire de bien des gens, s'il y a de l'économie à faire quelque part, c'est en cette matière. Nous n'entrerons pas dans les détails pour cette fois, sauf à y revenir en temps et lieu.

200 Une adresse à la reine pour obtenir que le salaire du Gouverneur-Général du Canada soit à la charge du trésor impérial. Plusieurs des premiers hommes d'état anglais se sont déjà prononcés en faveur de la justice d'une pareille mesure, et il faut espérer qu'il sera fait quelque chose à cet effet. Car il nous semble qu'il n'est que juste que le gouverneur soit payé par l'Angleterre. Le peuple du Canada n'a aucun contrôle sur le gouverneur, qui lui-même n'a aucune responsabilité à l'égard du peuple de ce pays. Toute la responsabilité du gouverneur est envers l'Angleterre. C'est donc à elle à le payer. D'ailleurs c'est elle qui le nomme, et qui nomme doit payer. S'il n'en était pas ainsi, une des premières mesures à passer serait celle de la réduction du salaire du gouverneur; car pour le Canada il est un peu fort de donner à ses gouverneurs la somme assez ronde de 30,000 piastres, tandis que nos riches voisins les Américains, qui connaissent assez bien la valeur de l'argent, ne donnent à leur président que la somme de \$25000. Si l'on proportionnait le salaire au nombre d'habitants, les Etats-Unis ayant 2,050,000 habitants et le Canada 1,500,000, le salaire du gouverneur du Canada ne s'éleverait pas à plus de \$1825. Mais comme d'après ce que nous avons dit plus haut, il faut consulter un peu l'honneur et la dignité, nous pensons que personne ne trouverait à redire à un salaire moitié moindre que le salaire actuel. Néanmoins avant d'en venir là, il vaudrait mieux tenter de le faire payer en entier par le trésor impérial.

210 Une adresse à la reine au sujet du rappel des lois de navigation. Cette adresse du parlement du Canada devrait nécessairement être d'un grand poids en Angleterre; et peut-être hâter la passation d'un acte à cet égard.

Economie Politique.

Sous ce titre : *De l'inégalité des richesses et des causes qui la produisent*, M. H. Passy a lu à l'Académie le travail que nous allons reproduire intégralement.

« L'ordre social n'est pas le fruit de combinaisons purement artificielles. Si le soin d'en régler la plupart des développe-

ments a été réservé à la sagesse humaine, des lois primitives en déterminent les parties essentielles, et, sous leur empire souverain, naissent et subsistent des faits fondamentaux qui, non moins immuables que les sources dont ils émanent, demeurent les mêmes sous toutes les formes comme à tous les âges de la civilisation.

« Parmi les faits dont la constance et l'universalité attestent le caractère providentiel, nul n'est plus distinct que l'inégalité des richesses. Jamais, en aucun lieu ni à aucune époque, les hommes n'ont eu la même part aux biens de ce monde; jamais pareille somme d'aisance ou de misère ne leur a été dévolue; de tout temps, il y en a eu de plus riches ou de moins pauvres que les autres, et avant même qu'ils fussent sortis de la vie sauvage, l'indigence dont nul d'entre eux ne pouvait se défendre avait ses degrés et ne pesait pas également sur tous.

« C'est que des causes nombreuses et diverses travaillent sans cesse à différencier les conditions et les fortunes. Ces causes sont primordiales, et il n'est pas donné aux hommes d'en supprimer ou d'en contenir l'inflexible et persistante activité.

« La première et la principale, c'est la disparité des qualités natives. La nature ne dispense pas ses dons d'une main impartiale; elle a ses élus et ses délaissés: aux uns elle prodigue toutes les distinctions, toutes les supériorités du corps et de l'esprit; à d'autres elle refuse jusqu'aux aptitudes les plus vulgaires; elle produit des forts et des faibles, des insensés et des sages, des idiots et des génies universels, et des hommes qu'elle crée dissemblables ne sont capables ni des mêmes efforts ni des mêmes succès.

« A cette cause toute-puissante d'inégalité s'en joignent d'autres à peine moins efficaces. Ainsi, la vie humaine est, durant tout son cours, sujette à des accidents dont la variété infinie se reproduit dans les situations. Ni les malaises ni les infirmités ne sont également le lot de tous. Il est des hommes qu'elles épargnent, il en est d'autres qu'elles accablent et mettent dans l'impuissance de subsister sans l'assistance d'autrui. De même, la mort frappe au hasard, et souvent ses coups, en tombant sur des chefs de famille, vouent à d'affreuses misères ceux dont ils étaient les indispensables soutiens. Dans cet ordre de faits, il n'y a pas jusqu'à l'inégale fécondité des mariages qui n'ait sa part d'influence et ne contribue sensiblement à semer dans les fortunes de nombreuses et considérables diversités.

« Ce n'est pas tout: le sort aussi a ses caprices, et sur les œuvres de l'homme pèsent des éventualités dont la prudence la plus éclairée ne saurait toujours tenir suffi-

samment compte. Pas d'entreprise, pas d'affaire, pas de spéculation industrielle ou mercantile dont les résultats soient jamais complètement assurés. Vainement une opération semble-t-elle réunir toutes les conditions de succès désirables, un sinistre impossible à prévoir peut la faire échouer et entraîner la ruine de ses auteurs. En revanche, un coup de fortune peut couronner une témérité folle et donner l'opulence à qui n'avait pas droit de l'attendre. Voici des campagnes où mûrissent de riches moissons; survient l'orage ou l'inondation, et sur le même sol ne s'étendent pas des ravages semblables; bien plus: le fleuve qui dévaste et stérilise quelques points du territoire peut ne faire que déposer sur des champs voisins de nouveaux éléments de fertilité. Ainsi encore, on voit l'ouragan qui engloutit les vaisseaux d'un armateur, en pousser d'autres plus rapidement au port. Partout l'homme n'agit que sous la menace d'accidents dont le principe échappe à ses regards, et qui, sous le nom de hasard, viennent se jouer des calculs de sa prévoyance et répandre de toutes parts des prospérités et des disgrâces également imméritées.

« Telles sont les principales d'entre les causes de l'inégalité des richesses. C'est du sein de régions où les volontés humaines n'ont point accès, que ces causes opèrent; leurs effets peuvent s'entraider, se combattre; mais, de quelque manière qu'ils se combinent, le résultat définitif demeure le même, et, entre les fortunes, naissent et s'étendent des disproportions sans nombre.

« Il importe, au reste, de le remarquer: les avantages de la richesse ne sont pas les seuls qui soient diversement répartis. Loin de là: rien de ce qui peut affecter le cours des destinées humaines n'échappe à l'empire de lois naturelles qui n'en permettent pas l'égalité de distribution, et il est des biens infiniment plus précieux que ceux de la fortune, qui ne sont pas accordés à tous.

« Voyez la santé; c'est le premier des biens, celui sans lequel la vie n'a que des anertumes; et pourtant ce bien manque à bon nombre d'hommes: dans tous les pays, il en est qui ne l'ont pas même reçu avec la naissance; dans tous, il en est que des accidents fortuits en ont privés, et qui, cloués sur un lit de douleur, ne comptent que des jours livrés à de cruelles et incurables souffrances.

« Dans l'ordre affectif et moral, dans cet ordre d'où nous viennent les joies et les peines les plus vives qu'il nous soit donné de ressentir, mêmes discordances, mêmes contrastes. Là encore tout semble dispensé sans règle ni mesure: à côté de pères de famille, de mères, d'épouses,